

Communauté de communes

Haute Vallée de Chevreuse - 78



Statuts en date du 26/02/2013

Mise à jour : Janvier 2016
www.iau-idf.fr

Le groupement

La communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse, regroupant les villes de Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, le Mesnil-Saint-Denis, Saint-Forget, Saint-Lambert-des-Bois, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Senlisse, situées au Sud-Est du département des Yvelines, est créée à compter du 1er janvier 2013. Cette création est inscrite dans le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) adopté en décembre 2011.

Ces 10 communes partagent un territoire aux caractéristiques similaires. Incluses dans une zone fortement rurale et boisée elles doivent faire face aux mêmes enjeux de gestion et d'aménagement du territoire tout en respectant un environnement contraignant. Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse constitue à ce titre l'un des enjeux majeur pour cette communauté.

La population intercommunale atteint 25 076 habitants (population municipale au recensement de 2013 pour les 10 communes). La commune la plus peuplée est Saint-Remy-lès-Chevreuse (7 725 habitants, soit 31 % du total intercommunal).

La communauté est desservie à son extrémité Ouest par le réseau ferroviaire, grâce à la gare de Saint-Rémy-les-Chevreuse. Ce sont cependant les gares SNCF de Coignières, la Verrière et Les Essarts-le-Roi qui, bien que situées hors de la communauté, sont les plus susceptibles actuellement de la desservir. Un important réseau de bus est cependant à disposition des usagers pour se déplacer.

Par arrêté préfectoral en date du 5 février 2013 la communauté adopte ses statuts. En 2013, la communauté est dotée de la compétence "très haut débit" dans la compétence obligatoire développement économique.

En 2015 elle est dotée en compétence facultative de l'organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire.

Sommaire

Le groupement	1
Composition	2
Compétences et réalisations	2

Fiche d'identité

Communauté de communes créée le 01/01/2013

Nombre de communes adhérentes au 01/01/2016 : 10

Nombre d'habitants (2013) : 25 076

Régime fiscal (2013) : fiscalité additionnelle

Président : Monsieur Jacques Pelletier, maire de Milon-la-Chapelle

9 Grande Rue
78720 Dampierre en Yvelines
Tél. : 01 30 52 83 83

Commune siège :
Dampierre-en-Yvelines

Composition communale

Chevreuse, Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Le Mesnil-Saint-Denis, Lévis-Saint-Nom, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert, Saint-Remy-lès-Chevreuse, Senlisse

Nombre total de délégués : 35

Nombre de délégués par commune : 7 délégués (Saint-Remy-lès-Chevreuse), 6 délégués (Chevreuse, Le Mesnil-Saint-Denis), 3 délégués (Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom), 2 délégués (Choisel, Milon-la-Chapelle, Saint-Forget, Saint-Lambert, Senlisse),

Soit en moyenne : 1 délégué / 716 habitants

Compétences et réalisations

Les compétences de la communauté de communes [] (statuts du 26/02/2013) sont classées ci-dessous, selon leur caractère obligatoire, optionnel ou facultatif.

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Elaboration, révision et suivi du SCOT et schéma de secteur éventuels

Actions de développement économique

- Actions de promotion et de communication d'intérêt communautaire visant à développer l'attractivité économique
- Actions de promotion et de communication d'intérêt communautaire visant à développer l'attractivité touristique

Très haut débit

Etudes, création, déploiement et mise à disposition d'infrastructures "très haut débit sur le territoire". Etablir et exploiter des infrastructures et des réseaux de communications électroniques pour des déploiements d'initiations publiques. Acquérir des droits d'usage à cette fin ou acheter des infrastructures ou réseaux existants.

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
 - La communauté est membre du syndicat intercommunal de collecte et de traitement des ordures ménagères de la région de Rambouillet.
- Création, aménagement et entretien d'itinéraires de circulations douces d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

Action sociale

- Création et animation d'un observatoire communautaire de la petite enfance
- Création et animation d'un observatoire communautaire des personnes âgées

Voirie, transports et déplacements

- Création et animation d'un observatoire communautaire des déplacements
- Déclinaison du plan de déplacements urbains

- ▣ Développement de l'offre de transports à la demande
- ▣ Organisation et/ou aide aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire (07/12/2015)